

18 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 18 février 2005

Commissions de libération conditionnelle

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) fixant la procédure de désignation et d'évaluation des assesseurs et de leurs suppléants au sein des commissions de libération conditionnelle.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) fixant la procédure de désignation et d'évaluation des assesseurs et de leurs suppléants au sein des commissions de libération conditionnelle.

L'arrêté royal prévoyait que les réserves de recrutement des examens d'assesseur en réinsertion sociale et d'assesseur en exécution des peines auprès des commissions de libération conditionnelle restent valables pendant cinq ans. Les réserves de recrutement existantes sont toutefois arrivées à échéance. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des commissions, le projet donne la possibilité, à la Ministre de la Justice, de prolonger de manière rétroactive la durée de validité des réserves de recrutement, à deux reprises, chaque fois pour une durée maximale d'un an.(*) du 10 août 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>